

COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

(Secrétariat de l'ICCAT)

Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)

En 2016, l'ICCAT a signé des directives en vue de la coopération avec ACAP. Cette coopération est un accord non contraignant qui couvre des questions, telles que la participation en qualité d'observateurs aux réunions de chaque organisation, ainsi que la consultation, la coopération et la collaboration sur des questions d'intérêt commun. En 2021, un scientifique de l'ACAP a assisté à la réunion du Sous-comité des écosystèmes du SCRS.

Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts (ASFA)

Le Secrétariat a préparé quelques nouvelles entrées de la base de données *Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts (ASFA-Proquest)* des documents publiés dans les derniers numéros du Recueil de documents scientifiques de l'ICCAT.

Conférence ministérielle sur la coopération en matière de pêche entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (ATLAFCO)

Le Secrétaire exécutif a assisté au symposium de l'ATLAFCO « Pour une participation active à la gestion internationale des espèces marines vivantes » qui s'est tenu en ligne les 3 et 4 mars 2021 (détails disponibles dans le document STF-201/2021, annexe 1). Une présentation générale a été faite sur l'ICCAT. L'importance d'une participation effective au processus de l'ICCAT a été soulignée et il a été rappelé que la Commission a fourni quelques mécanismes pour encourager la participation active de ses membres, tels que des fonds spéciaux pour la participation aux réunions et le renforcement des capacités.

Groupe de travail de coordination des statistiques de pêche (CWP)

Le Secrétariat a maintenu une étroite collaboration avec la FAO en participant aux réunions et au niveau technique en ce qui concerne la résolution de divers problèmes liés aux données (corrections de données, systèmes de codification, application des normes et concepts d'harmonisation des pêcheries, échange de données, etc.) En 2021, le Secrétariat de l'ICCAT a participé aux réunions intersessions conjointes des groupes thématiques de l'aquaculture (7e session) et des pêches (28e session) du Groupe de travail de coordination des statistiques des pêches (CWP), qui se sont tenues en ligne du 2 au 5 novembre. L'ICCAT a fait état de l'avancement en 2020 et 2021 des activités relevant du CWP sur les statistiques des pêches de thonidés et des espèces apparentées et a réitéré son engagement en tant que partenaire de la FAO-CWP.

Système de suivi des pêcheries et des ressources (FIRMS)

L'ICCAT est un partenaire du système FIRMS de la FAO qui donne accès à des informations sur le suivi et la gestion à échelle mondiale des ressources marines et halieutiques. Par conséquent, le Secrétariat fournit des mises à jour régulières sur l'état des stocks des espèces de l'ICCAT (<http://firms.fao.org/firms/fr>) évaluées par le SCRS. Le Secrétariat a assisté à la 12ème réunion du Comité directeur du Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries (FIRMS), qui s'est tenue en ligne du 18 au 21 octobre 2021. L'état d'avancement du nouveau système d'information FIRMS développé dans le cadre du projet BlueBRIDGE a été examiné, y compris l'Atlas du thon et le Registre mondial des stocks et des pêches. FIRMS a informé qu'il est en train de développer un plan stratégique pour la décennie 2020-30 pour lequel il demande la contribution de chaque partenaire par le biais d'une enquête soulignant les avantages et les besoins. Les réponses préliminaires des partenaires, y compris le Secrétariat de l'ICCAT, ont fait état des limitations de temps et de personnel pour répondre aux exigences de FIRMS, recommandant de rationaliser et de standardiser le transfert global des données. Il a également été noté que l'ICCAT est en train de mettre à jour sa politique de confidentialité des données, et que les futures soumissions de données suivront les exigences de cette politique. Les réponses des partenaires du FIRMS seront prises en compte dans le projet de plan stratégique qui sera examiné lors de la prochaine réunion.

Le Secrétariat de l'ICCAT a également des activités en cours pour la réalisation de la fourniture de données pour l'Atlas mondial du thon de la FAO-FIRMS comme décrit dans le rapport de la onzième session du Comité directeur de la FAO-FIRMS (FSC11, mai 2019 Rome-Italie : www.fao.org/3/ca5247en/ca5247en.pdf). Deux courtes réunions techniques en ligne ont été organisées afin de travailler sur la présentation de données des ORGP thonières pour le portail GTA aux fins de sa diffusion publique (légèrement retardée en raison de la pandémie). Ces activités se poursuivront en 2022.

Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)

À la lumière de l'expérience fructueuse de ces dernières années entre l'ICCAT et le CIEM en matière de collaboration scientifique, les deux organisations ont exprimé en 2018 leur volonté de renforcer cette coopération et d'explorer de nouvelles initiatives et discussions. Il a été convenu qu'il serait opportun et souhaitable d'intensifier la collaboration entre l'ICCAT (SCRS) et le CIEM, plus particulièrement dans les domaines ayant trait aux prises accessoires, aux requins et aux évaluations des stocks, par le biais du Sous-comité des écosystèmes et des prises accessoires, du Groupe d'espèces sur les requins et du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation (WGSAM). Plus précisément, il serait souhaitable que les experts scientifiques du CIEM continuent à participer aux évaluations des stocks de requins de l'ICCAT, ainsi qu'au Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks.

L'évaluation du stock de requin-taupo commun du Nord-Est du CIEM et de l'ICCAT était prévue pour 2020, mais en raison de l'impact de la pandémie sur les activités du CIEM, cette évaluation conjointe a été reportée. Le Secrétariat a récemment été informé des plans du CIEM pour l'évaluation du stock de requin-taupo commun du Nord-Est, qui comprend un atelier d'évaluation des données entre le 29 novembre et le 3 décembre 2021 et l'atelier d'évaluation qui se tiendra du 7 au 11 mars 2022. Étant donné que l'ICCAT n'a été informée de ces réunions qu'après la plénière du SCRS de 2021, ces réunions n'ont pas été incluses dans le calendrier du SCRS pour 2022. Par conséquent, des discussions sont en cours avec le CIEM afin de rechercher la participation éventuelle de scientifiques de l'ICCAT à l'évaluation du stock de requin-taupo commun du Nord-Est, qui comprend une réunion de préparation des données à la fin de 2021, une réunion d'évaluation des performances en mars 2022 et une réunion d'évaluation à la mi-juin 2022.

Projet thonier ABNJ du Programme des océans communs de la FAO

Lors de la réunion de la Commission de 2019, il a été décidé de poursuivre la coopération avec le projet sous réserve que l'ICCAT en retire des avantages. À cette fin, en 2021, le Secrétariat de l'ICCAT a collaboré avec l'équipe de coordination du Projet thonier ABNJ du Programme des océans communs de la FAO et du Projet ABNJ en vue de rédiger quatre propositions à examiner lors de la Phase II du projet.

En conséquence, les quatre propositions ont été finalisées et soumises au Projet thonier ABNJ du Programme des océans communs de la FAO et au Projet ABNJ (Phase II), . Celles-ci soutiendront plusieurs activités et présenteront des avantages directs pour l'ICCAT et ses membres, notamment : i) l'amélioration du respect des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT; ii) l'amélioration du Système intégré de gestion en ligne (IOMS) de l'ICCAT; iii) le test d'indicateurs et de politiques de gestion basés sur l'écosystème et iv) le soutien à l'harmonisation des points communs entre les ORGP thonières (par exemple, les données des observateurs ou des systèmes de surveillance électronique, les stratégies de capture/évaluation de la stratégie de gestion, les DCP, les prises accessoires, etc.)

Le Secrétariat s'engage à fournir un total de 5.165.025 \$US sur une période de 5 ans pour le cofinancement en nature du projet Thon II de l'ABNJ, ce qui est conforme à l'engagement pris pour le projet Thon I de l'ABNJ. Le montant total à financer par le GEF est de 1.503.030 \$US. Davantage d'informations sont fournies dans le document PLE-108/2021.

Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)

Par suite des contacts établis en 2019 visant à renforcer davantage la coopération entre la CGPM et l'ICCAT, les deux Secrétariats ont travaillé sur un projet de texte d'un protocole d'entente principalement relatives à des questions d'intérêt commun. Ce projet de texte a été soumis à la Commission 2019, qui l'a adopté avec des amendements. Ce texte adopté a été fourni à la CGPM, qui a ensuite notifié au Secrétariat certains problèmes de langage juridique. Ce retour d'information de la CGPM a été communiqué aux CPC de l'ICCAT en 2020 et quelques CPC ont exprimé des préoccupations quant aux changements terminologiques. Étant donné que ces

préoccupations n'ont pas encore été dissipées en l'absence des discussions prévues par la Commission l'année dernière, et compte tenu du format virtuel de cette réunion, après consultation avec les CPC qui ont fait des commentaires, il est proposé de reprendre ces discussions à la réunion annuelle de 2022.

En 2021, le Secrétariat de l'ICCAT a assisté à la réunion du Groupe de travail sur le VMS et les systèmes de contrôle connexes (WGVMS), qui s'est tenue en ligne le 20 mai. La CGPM a proposé une coopération technique avec l'ICCAT sur les systèmes VMS régionaux, par le biais d'un VMS pilote, dans le but d'apprendre de l'expérience de l'ICCAT en matière de VMS. En l'absence d'un mécanisme opérationnel formel de coopération entre les deux organisations, il a été convenu, lors de la réunion du Groupe de travail IMM de 2021, de partager l'expérience de l'ICCAT avec la CGPM, dans la mesure où des informations non confidentielles sont concernées. En conséquence, un ensemble d'informations sur le VMS a été partagé avec la CGPM.

Convention interaméricaine sur les tortues marines (IAC)

En 2019, la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC) a informé le Secrétariat que les Parties à l'IAC avaient adopté cette année-là une résolution (CIT-COP9-2019-R2) sur la conservation de la tortue luth de l'Atlantique Nord-Ouest, qui comprend une recommandation au Secrétariat de l'IAC de reprendre le dialogue avec le Secrétariat et les Parties, pour établir un protocole d'accord visant à améliorer notre coopération et fournir aux Parties un appui technique dans l'application des résolutions pertinentes des deux organisations. L'IAC a informé la Commission en 2019 de cette intention d'avoir un protocole d'entente.

Par suite des contacts établis en 2019, les deux Secrétariats ont travaillé sur un projet de texte de protocole d'entente, qui est maintenant présenté aux CPC de l'ICCAT pour discussion à la réunion de la Commission de 2021, en tant qu'Appendice 1 au présent document.

ISSF

L'*International Seafood Sustainability Foundation* (ISSF) continue à fournir au ICCAT Secrétariat des données détaillées de capture (par sortie de navire, espèce et catégorie de taille commerciale) pour tous les achats réalisés par les sociétés participant à l'ISSF. Celles-ci correspondent aux débarquements des prises de thonidés tropicaux de l'Atlantique (thon obèse, albacore, listao) et de germon dans des conserveries dans le monde entier. En 2021, l'ISSF a financé un projet à court terme visant à traiter, valider et stocker dans une base de données relationnelle les informations reçues par l'ICCAT entre 2010 et 2020 (environ 1.400 rapports trimestriels). Ce projet a utilisé le logiciel du Secrétariat de la CTOI spécialement conçu pour traiter les rapports des conserveries déclarés à l'ICCAT et à la CTOI. Une experte a été engagée à plein temps (Nathalie Bodin) pour travailler sur ce projet. Les résultats préliminaires de ce travail ont été présentés dans le document SCRS/2021/064 au Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux du SCRS. Le SCRS a considéré que les résultats préliminaires étaient très prometteurs et a recommandé la poursuite de ce travail. Le Secrétariat de l'ICCAT a remercié l'ISSF pour ce projet et pour son engagement auprès de l'ICCAT en faveur des meilleurs avis scientifiques.

OSPAR

À la suite des précédents contacts établis en 2019, le Secrétariat a récemment été informé que la Commission OSPAR a désigné la « ZMP du courant de l'Atlantique Nord et du bassin de la mer d'Evlanov » (ZMP NACES) lors de sa réunion ministérielle qui a eu lieu le 1er octobre 2021. La ZMP NACES, qui couvre près de 600.000 km², est conçue pour protéger une zone d'alimentation d'importance vitale pour les oiseaux de mer, dont de nombreuses espèces sont en grave déclin dans l'ensemble de l'Atlantique du Nord-Est. La désignation de la ZMP dans la zone au-delà de la juridiction nationale de la zone maritime OSPAR a été effectuée par le biais de la décision OSPAR 2021/01 sur l'établissement de la zone marine protégée du courant de l'Atlantique Nord et du bassin de la mer d'Evlanov, qui est juridiquement contraignante pour les Parties contractantes d'OSPAR. La décision entre en vigueur 200 jours après son adoption, c'est-à-dire le 19 avril 2022.

Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO)

En 2019, les deux secrétariats ont travaillé sur un projet de texte de protocole d'entente, principalement sur des questions d'intérêt commun. Ce projet de texte a été soumis à la Commission 2019, qui l'a adopté avec des amendements. Ce texte adopté a été fourni à la COPACO qui a ensuite notifié au Secrétariat certains problèmes de langage juridique. Ce retour concernant des changements terminologiques de la COPACO a été transmis aux CPC de l'ICCAT en 2020 et quelques CPC ont exprimé des préoccupations quant à ces modifications. Ces CPC ont souhaité que le texte soit représenté à la Commission et ont suggéré que d'autres voies soient explorées au cas où un texte ne pourrait pas être convenu pour un protocole d'entente formel. Comme pour la CGPM, les discussions sur le langage juridique reprendront lors de la réunion annuelle de 2022.

En 2021, à la demande de la COPACO, le Secrétariat et quatre experts en requins invités par le SCRS ont examiné et commenté la première version du Plan d'action régional pour la conservation et la gestion des requins et des raies (RPOA) dans la zone de la COPACO. Par la suite, le Secrétariat de l'ICCAT et deux des experts en requins du SCRS ont assisté à la 2ème réunion (virtuelle) du Groupe de travail COPACO/CITES/OSPESCA/CRFM/CFMC sur la conservation et la gestion des requins (20-22 octobre). Le Secrétariat a donné deux présentations :

- 1) Aperçu des pêcheries de l'ICCAT capturant des requins pélagiques et des principales lignes de recherche du programme de recherche et de collecte de données sur les requins de l'ICCAT ;
- 2) État des stocks de requins et conservation et gestion actuelles des requins au sein de l'ICCAT.

Un groupe de travail a été mis en place pour travailler à l'élaboration du plan d'action régional final de la COPACO pour la conservation et la gestion des requins et des raies dans la zone de la COPACO. Il a été convenu que le Secrétariat de l'ICCAT et les experts en requins du SCRS continueraient à soutenir la COPACO à cet égard.

Réseau d'application sur les thonidés (TCN)

Aucune réunion en personne du Réseau d'application sur les thonidés n'a pu être organisée en 2021. Cependant, deux réunions en ligne entre les responsables de l'application, le coordinateur et le consultant du réseau ont été organisées pour faire avancer le rapport d'étude d'évaluation de l'application, financé par la FAO et réalisé par un consultant externe. Le projet de rapport est en cours de finalisation et il a été convenu qu'une deuxième étude soit réalisée afin de procéder à une évaluation comparative des examens de l'application dans les ORGP thonières.

Le réseau a établi un sous-groupe avec d'autres ORGP non thonières pour l'échange d'informations concernant les listes IUU, toujours actif, mais à ce jour, aucun moyen facile d'incorporer les informations dans chaque liste des ORGP n'a été développé, bien que des idées continuent d'être échangées. Le recoupement des listes IUU est devenu une tâche majeure et pose des défis similaires pour toutes les ORGP impliquées dans le recoupement.